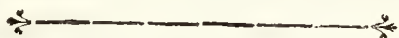




Care
FRC
1308

A V I S
AUX PARISIENS.



*Appel de toutes conventions d'États
Généraux où les députés du troi-
sième ordre ne seroient pas supérieurs
en nombre aux deux autres.*

FRIVOLÉS Parisiens ! vous courez aux spectacles, aux cafés, aux jeux, quand la monarchie est en danger, quand vos ennemis travaillent à appesantir vos chaînes, à vous rendre esclaves ; vous restez dans une stupide inaction, quand vous devriez songer à vous défendre ! C'est en vain que des écrivains, enflammés de l'amour de la patrie, soutiennent

A 2

M+W 2553

votre liberté chancelante ; vous ne secondez point leurs généreux efforts, vous demeurez dans une profonde indifférence. Voyez la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné. Le peuple s'assemble, prend des délibérations pour secouer le joug qu'on voudroit lui imposer, pour conserver ses droits, & vous qui devriez donner l'exemple aux provinces, à peine vous entretenez-vous de la révolution qui se prépare.

Vous en faites vos amusements, vos jours se confument dans une vie molle & efféminée ; lâches, sortez de cette honteuse apathie, de cette insensibilité qui devient criminelle ; élevez-vous contre le clergé, la noblesse & la magistrature, ligués ensemble. Ne souffrez pas que environ six cents mille hommes fassent la loi à vingt-quatre millions. Entendez-vous le clergé réclamer ses immunités & ses franchises ; la noblesse, ses privilèges ; la magistrature, ses prérogatives ? comme s'il n'étoit pas honteux de parler de franchises, d'immunités, de privilèges quand l'état a des besoins, quand la



majeure partie de la nation est dans la misère ! Rangez-vous autour du Roi , formez un mur de séparation , maintenez son autorité & l'indépendance de la couronne.

Ecoutez-moi.

Les troubles qui nous agitent ont déjà déchiré le royaume. Lisez la fin du regne de Louis XIII & les dix premières années de celui de Louis XIV : le dérangement des finances produisit la même fermentation dans les grandes villes & les tribunaux , & amena la guerre de la fronde (1). Tout se ressemble , les hommes sont toujours les mêmes. Gaston conduit par Puy-Laurens jouoit le rôle de Philippe , Condé celui de Conti ; le duc de Chabot tient lieu du duc de Beaufort , roi des halles ; d'Arles , du cardinal de Retz. Duval Depremesnil est le Brouffel d'alors (2) , & le petit de Coigneux est le digne descendant du président

(1) Voyez les mémoires de l'avocat général Talon.

(2) Brouffel demouroit alors petite rue St. Landry , M. Duval Depremesnil , petite rue Bertin-Poirée.

de Coigneux , qui étoit le plus hardi frondeur de son temps (1).

Je ne puis m'arrêter sur cette époque de notre histoire sans être frappé d'étonnement. Les parlements déclament contre les acquits comptant , ils se plaignent de l'administration désastreuse d'Emery , leurs clameurs le font renvoyer comme elles ont fait renvoyer M. de Calonne. Ce succès les enhardit ; ils s'opposent à la comme ils se sont opposés à l'impôt territorial ; l'hôtel de ville est fermé , tous les paiements sont arrêtés. Peu s'en faut qu'ils ne le soient aujourd'hui.

Les magistrats s'assemblent continuellement ; les princes & pairs invités , tantôt s'y trouvent , tantôt ne s'y trouvent pas. La populace remplit le palais ; sa présence encourage , dicte des loix au roi : on lui arrache une déclaration contenant qu'il ne fera plus usage des lettres

(1) Le président de Coigneux fut mis à la Bastille , & sa charge supprimée : elle n'a jamais été rétablie.

de cachet. Ce n'est pas assez , le premier ministre & le garde des sceaux déplaisent , l'un est obligé de fuir , l'autre est remercié , la tête du cardinal est mise à prix ; & de nos jours n'a-t-on pas voulu faire le procès à ceux qui ont occupé les mêmes places , malgré que le souverain eût imposé silence ? Les esprits s'échauffent de plus en plus ; le Roi quitte Paris ; le parlement établit des impôts & leve des troupes ; la guerre s'allume , la bataille de St. Antoine se donne , le sang coule , & , au milieu de ces horreurs , ce sénat si vanté , qui ne cesse de s'enorgueillir de son amour pour le monarque , traite d'égal à égal avec lui , reçoit même l'ambassadeur d'Espagne pour conclure la paix avec cette puissance (1).

(1) J'ai été révolté en lisant , dans le réquisitoire de M. Seguier , du 24 septembre , que Louis XIII , à sa mort , rappella les magistrats qu'il avoit disgraciés , & qu'à cela on lui donna le surnom de Juste. Oui , Louis XIII rappella les magistrats exilés ; mais c'est parce qu'il leur pardonna. Voyez les mémoires de Talon. Ils étoient donc coupables ; c'est un acte de

-in Cependant les peuples épuisés commencent à reconnoître combien le gouvernement d'un seul est préférable à une aristocratie de magistrats ; les ministres si abhorrés reparoissent ; on court au devant d'eux ; tout rentre dans le droit, & Louis XIV. fait déchirer les registres qui renferment les preuves de nos funestes divisions. Voilà, Parisiens, les événements dont nous sommes menacés, & vous ne cherchiez pas à les prévenir, & vous ne vous joindriez pas à votre Roi pour le faire triompher de la confédération formée contre lui & vous ?

Amis ; les princes du sang ne sont grands à mes yeux qu'autant qu'ils sont les interpretes du peuple, qu'ils soutiennent l'autorité royale ; leur éclat n'est emprunté que de ses rayons.

éléance & non de justice rigoureuse. Louis XIII pardonna, parce qu'en mourant il desiroit que l'Être suprême lui pardonnât aussi. Louis XIII fut nommé le juste, parce qu'il étoit né sous le signe de la Balance.

Il en est de même de ceux qui sont élevés en dignités ; ils doivent être nos plus zélés défenseurs , & non pas nos tyrans. Ce seroit en vain , au surplus , qu'ils se flatteroient de nous asservir , de se soustraire à la contribution des charges publiques ; deux ou trois cents mille ne subjugueroient pas vingt-quatre millions d'hommes. Unissons-nous de cœur & de sentiments , puisque le clergé , la noblesse & la magistrature veulent faire corps à part ; rompons toute communication avec eux. Citoyens , rappelez tous vos enfants qui sont à leur service ; s'ils refusent d'obéir , lancez la foudre d'exhérédation , déclarez-les traitres à la patrie (1). C'est ici où vous devez montrer toute votre énergie. Les magistrats qui s'étoient arrogé la vérification des loix , qui avoient eu l'audace de se prétendre vos représentants , ont abdiqué leurs erreurs , ont re-

(1) Pour l'accomplissement de cette mâle résolution je vouldrois que cet écrit fût publié au prône de toutes les paroisses.

Donnu leurs défauts de pouvoir. Gardez-vous de leur confier cette précieuse fonction, ils n'en feroient que plus arrogants, ils le font déjà assez. Vous le savez, vous malheureux plaideurs : comment vous accueillent-ils quand vous êtes obligés de recourir à leur ministère ? Comment la justice vous est-elle rendue ? N'avez-vous pas éprouvé cent fois ce que peut l'influence de la protection ? & si c'étoit contre un grand, votre réclamation n'a-t-elle pas été étouffée ? La rigueur des loix est pour les citoyens ; le clergé, la noblesse & la magistrature se jouent de leur empire, les loix se taisent pour eux. Veillez vous-même à leur rétablissement & à les faire exécuter ; que les tribunaux soient dorénavant composés des deux tiers au moins de vos membres ; que ce soit vous qui accordiez l'impôt & non pas des impôts héréditaires ; que les offices de judicature ne donnent plus que la noblesse personnelle.

Mais le moment n'est pas encore arrivé de vous proposer toutes les autres réformes qui

doivent opérer votre soulagement & régénérer la nation Françoisé ; vous devez à présent vous occuper de vos représentans aux états généraux.

Vous ne pouvez être représentés légalement aux états généraux qu'autant que vos députés feront en raison de votre population ; il seroit absurde que le clergé, la noblesse & la magistrature, qui ne font pas ensemble six cents mille hommes, eussent autant de députés que vingt-quatre millions ; il seroit absurde que ces trois ordres, qui ne supportent pas un demi-quart des charges publiques, se trouvassent à égalité contre un corps qui paie les sept huitièmes : vos représentans doivent être au moins sept fois supérieurs en nombre aux représentans des deux autres ordres. Insistez donc pour obtenir cette proportion ; avertissez les notables de votre classe de faire connoître votre vœu, de s'opposer à toute résolution qui pourroit y être contraire, d'en protester de nullité, & de déclarer que si vos députés n'ont pas la supériorité de nombre, vous n'enverrez

point aux états généraux. Pour moi, je me rends appellant d'avance de toute décision quelconque qui ne seroit pas conforme à ce principe immuable. Les représentans doivent être en raison des représentés ; donc , vingt-quatre millions doivent avoir plus de députés que six cents mille. Je m'en rends appellant, parce qu'il seroit souverainement injuste , & par cela seul frappé d'une illégalité radicale.

François , ne vous laissez point éblouir par les arrêts du parlement , il est en contradiction avec lui-même ; il veut que les états généraux soient convoqués comme en 1614 , parce que , dit-il , ce sont ceux qui lui paroissent les plus régulièrement convoqués. Peut on en imposer avec autant d'impudence ? J'ouvre les registres , & qu'est-ce que je vois ? Je vois qu'en 1615 il protesta de nullité contre les états généraux de 1614 , soutint leur illégalité , parce qu'ils avoient été convoqués par lettres ministérielles.

Pourquoi donc le parlement tient-il un autre

langage ? Pourquoi veut-il qu'on prenne pour
modele ceux de 1614 ? connoissez sa justice !
c'est qu'aux états généraux de 1614 tous les
députés étoient nobles ou magistrats ; c'est
que toutes les villes n'envoyent pas des
députés ; c'est qu'en un mot le troisieme ordre
étoit à la merci des deux autres. Quand je
réfléchis après cela sur le motif secret qui anime
les parlements, quand je considère qu'ils ne
cherchent qu'à se rendre maîtres des délibéra-
tions, à dominer dans l'assemblée, certes,
est-il possible de résister à un mouvement
d'indignation ? Certes, je ne puis croire que
mon Roi soit assez peu jaloux de son autorité
& des droits de son peuple pour ne pas répri-
mer des entreprises aussi téméraires. Peuples,
songez au fardeau que vous portez, regardez
autour de vous les palais, les châteaux conf-
truits avec vos sueurs & vos larmes ; ces routes
que vous avez frayées retentissent encore de vos
gémissements ; comparez votre situation avec
celle de ces prélats, de ces bénéficiers, de
ces grands, de ces sénateurs. Que recevez-
vous d'eux pour tous les bienfaits dont vous les

comblez , pour tous les respects que vous leur rendez ? Le mépris ; ils vous appellent CANAILLE ! Faites voir que la canaille est celle qui vit à vos dépens & qui s'engraisse de vos travaux.

F I N.